

Présents : Mmes Béatrice CRUZ, Cécile GACOUGNOLLE, Nicole MAGALLON, Isabelle TOLLA, Marie LACOUX, Lola LUCIANO et Ms Yves BENOITS, Bruno HEMERY, Jean-Pierre TILLY, Christian VAN WONTERGHEM

Absent excusé : Grégoire DELABRE

Secrétaire de séance : Lola LUCIANO

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 12 juin 2020.

Délibère favorablement...

- Pour arrêter le plan local d'urbanisme, après compte rendu de la concertation. L'arrêt permet de poursuivre la procédure qui conduira à l'adoption du PLU. Elle comprend notamment l'enquête publique ;
- Pour participer au financement de « Colos Apprenantes » ayant pour but de soutenir les élèves en difficultés scolaires en cette période de crise sanitaire, via des séjours alliant activités de découverte et soutien scolaire. Pour cela, la commune s'engage dans une démarche de partenariats avec l'Etat et entend contribuer à hauteur de 20% du coût de la colonie avec un maximum de 100€ par enfant pouvant y prétendre. Le conseil municipal charge la commission sociale d'évaluer les besoins ;
- Pour mettre en œuvre les conditions de développement d'un projet d'aménagement du niveau bas de la bergerie, afin de permettre l'installation d'entreprises. Cela impose de dégager l'espace jusqu'alors en location pour entrepôt à plusieurs personnes (dont la plupart ne résident plus sur la commune). Ces personnes seront informées qu'elles devront débarrasser leurs affaires dans un délai de 3 mois après réception du courrier, afin de permettre la réalisation des aménagements de base de cette partie, commençant notamment par la réalisation d'une dalle ;
- Pour désigner Jean-Pierre TILLY comme délégué RGPD (règlement général pour la protection des données) ;
- Pour l'adhésion à l'association des maires ruraux de France

Décide

- De prolonger la réflexion sur les moyens de diminuer les charges à caractère général ;
- De confirmer son souhait de collaboration avec les communes voisines en suscitant la rencontre entre les conseils municipaux ;
- De reprendre en septembre le projet de piste forestière ainsi que la modification du règlement de circulation à Peyssier

Est informé...

- Au cours d'une visite sur les lieux, des conditions de réalisation du projet de la bergerie (haut et bas) et des difficultés liées à l'effondrement près de l'église ;

- Des nouvelles conditions de fonctionnement du secrétariat, comme suite à la délibération du 12 juin autorisant 50 % du temps en télétravail : télétravail lundi et mardi, jeudi après-midi et vendredi en mairie ;
- De la nomination d'Anne THERIC, secrétaire de mairie, jusqu'alors en remplacement, en contrat à durée déterminée (CDD) ;
- De la parution de l'arrêté de nomination de Jean-Marie GURY au grade d'agent de maîtrise ;
- D'une injonction de la DGFIP de constituer effectivement une liste de 24 personnes pour former la CCID ;
- De deux arrêtés d'alignement (affichés en mairie) pris par le maire pour fixer la limite entre domaine privé et domaine public dans deux lieux du territoire ;
- De l'état d'avancement du travail sur l'adressage réalisé par une stagiaire. Il y a peu de dénominations à choisir, le travail ayant déjà été réalisé lors du classement des voies. Les noms usuels devront être rétablis dans certains cas, un changement de nom est proposé et des noms devront être donnés aux portions de la route départementale à l'intérieur du village. La population sera consultée sur les propositions du conseil municipal ;
- De la finalisation du chantier du cimetière. Il reste à combler un écart entre le mur et une tombe ;
- Des propositions de la commission communication pour le site Internet, Barci Info et la communication interne ;
- De la prochaine conclusion du bail à Peyssier.

Rappel : prochain conseil municipal le 14 août 2020.

La secrétaire de séance

Le Maire

Lola LUCIANO

JP TILLY